

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 04/2025 :

Route de la Cérère - Renouvellement des canalisations de récolte des eaux de surface et de la chaussée

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

ont participé le 5 mai 2025 à la séance de présentation du présent préavis :

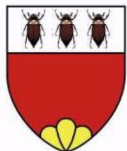
Bureau du Conseil :	M. Axel Boggio, Président
Municipalité :	Mme Nathalie Greiner, Syndique M. Philippe Michelet
Chef des infrastructures :	M. Andrea Da Campo
Commission technique :	Mme Clémence Neven M. Christian Blin <i>Absent : M. Yves Favre</i>
Commission des finances :	M. Christian Marrel, Président Mme Amélie Ramoni-Perret M. Daniele Annese M. Gaël Giroud <i>Excusé : M. Olivier Guignard</i>

Préambule

Lors du préavis 02/2025, la Municipalité nous avait présenté les différents budgets correspondant aux études planifiées pour 2025. Parmi les projets présentés figurait la réfection de la route de la Cérère (montant demandé pour le crédit d'étude : CHF 27'000.-). Il s'agit du tronçon entre le carrefour avec la route de la Métraude et la route permettant l'accès à la Coulette.

Le 5 mai, M. Michelet a présenté à la Commission technique et à la Commission des finances le préavis 04/2025 pour financer les travaux correspondant à l'étude et un dossier complet nous a été remis pour consultation.

Afin d'obtenir une évaluation précise de la situation de l'état de la chaussée et des canalisations existantes, la Municipalité a mandaté le bureau d'étude JMJ SA. Les conclusions



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 04/2025 :

Route de la Cérère - Renouvellement des canalisations de récolte des eaux de surface et de la chaussée

de cette étude ont été portées à la connaissance de la Municipalité qui a ouvert un appel d'offres soumis au code des marchés publics. Cinq entreprises y ont répondu.

Description du projet

À l'issue de son mandat, le bureau d'études a identifié des infrastructures plus ou moins dégradées par endroit, notamment :

- l'état des constructions de drainages disposées de part et d'autre de la chaussée ainsi que des grilles de chaussée ;
- des capacités insuffisantes du réseau existant à drainer les eaux claires.

Sur la base de ce constat, la Municipalité a décidé de suivre les recommandations de JMJ SA et de procéder à la réfection dudit tronçon. Le projet consiste donc à créer un nouveau réseau d'écoulement des eaux claires et de procéder à la réfection de la chaussée.

La pertinence de la solution technique envisagée pour remettre en état les canalisations et la chaussée est laissée à l'appréciation de la commission technique.

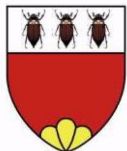
Analyse

Lors de la présentation du préavis, la CoFin a pris connaissance du détail de l'offre retenue qui comprend les coûts des travaux de canalisation et de chaussée pour un montant total de CHF 715'000 TTC. Ce montant, incluant 10% d'imprévus, est ventilé de la façon suivante :

- CHF 307'450 TTC pour le financement du renouvellement des canalisations ;
- CHF 407'550 TTC pour le financement des travaux de chaussée.

Il est à noter que le montant total des travaux est en ligne avec le budget qui nous avait été présenté lors du préavis 02/2025 relatif à la demande de crédit d'étude.

La Municipalité a répondu à toutes les questions orales lors de la présentation aux deux commissions.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 04/2025 :

Route de la Cérèce - Renouvellement des canalisations de récolte des eaux de surface et de la chaussée

Remarques

Les coûts afférents à ce projet seront capitalisés au bilan et amortis sur 30 ans.

Avis de la Commission de finances

En fonction de ce qui précède et de la nécessité de ces travaux, la CoFin soutient la Municipalité dans sa démarche.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 04/2025** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances :

Christian MARREL
Président

Amélie RAMONI-PERRET

Daniele ANNESE

Gaël GIROUD

Olivier GUIGNARD

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 29 mai 2025